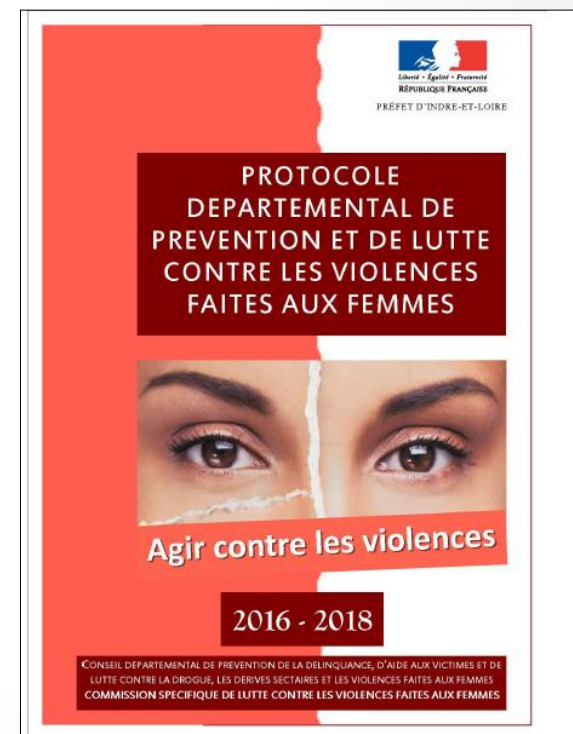
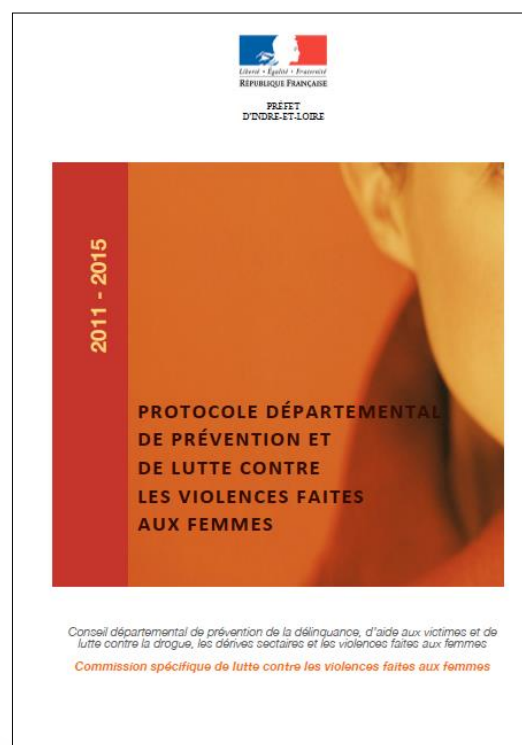


# Le protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes en Indre-et-Loire

Un outil évolutif, validé et reconnu,  
au centre du partenariat, de la coordination et du pilotage

# 3 protocoles en 11 ans un ancrage progressif dans l'engagement partenarial et un réseau opérationnel



# Des évolutions des protocoles successifs et l'importance du « rendre-compte »

- 1<sup>er</sup> protocole 2007 – 2009
- 2<sup>ème</sup> protocole 2011 – 2015
- 3<sup>ème</sup> protocole 2016 – 2018

Depuis 2015, un bilan annuel est réalisé par la DDFE. Il est publié.

## Des axes forts qui constituent un fil rouge pour tous et toutes

- **Les valeurs et l'éthique du réseau partagées** (solidarité face à ce fléau, recherche de complémentarités, renforcement des échanges, reconnaissances mutuelles, ...)
- **Le fonctionnement du protocole validé** (la gouvernance est légitime, les avenants, indicateurs et bilan collectif...)
- **La formation des référents**, une obligation qui assure un langage commun et une problématique comprise par tous et toutes (interinstitutionnelle et interprofessionnelles)
- **Des actions collectives qui permettent de « faire réseau »** (manifestations publiques en partenariat, groupe de travail thématique, création et innovation...)
- **Publication** sur le site de la préfecture
- **Posture** vis-à-vis des victimes

# Une stratégie et un pilotage partagé

## 1. Agir et faire des liens avec notamment :

- L'aspect juridiques (droit pénal, correctionnel et civil) et jurisprudence
- Les plans nationaux triennaux de prévention et de lutte contre les violences qui sont présentés avec un point sur leur application en département
- L'évolution des missions de chaque partenaire (ex : plan stratégique de territoire du Conseil départemental, police de sécurité du quotidien...)
- Les innovations sociales et méthodologiques (ex : réformes de l'action sociale, nouvelles approches de prise en charge des victimes et auteurs...)
- L'ensemble des plans territoriaux et des politiques qui croisent notre problématique :
  - Comités Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance,
  - **Comités Locaux de Santé,**
  - **Communautés Professionnelles Territoriales de Santé**
  - Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale
  - Plan Départemental d'Action pour l'Hébergement et le Logement des Personnes Défavorisées,
  - Programme Régional d'Intégration des Populations Immigrées
  - **Plan stratégique régional de l'Agence Régionale de Santé**
  - Les politiques de l'emploi, de l'insertion et de formation
  - La politique de la ville et les contrats de villes

# Une stratégie et un pilotage partagés (suite)

## 2. S'adapter aux modes de communication et de gouvernance

- Intégrer la participation des membres, sur la base d'un volontariat, dans tous les projets (quand c'est possible, y ajouter la participation des bénéficiaires)
- Utiliser les outils du numérique (cartographie, Padlet, site de la préfecture, questionnaire en ligne...)
- Des journées portes ouvertes pour une re-connaissance mutuelle
- Faire systématiquement des comptes rendus de réunion ou des relevés de décision
- Soutenir l'implantation de nouvelles associations
- Inciter les professionnels à se regrouper pour agir (ex : manifestations communes)
- Ne jamais laisser « pourrir » des situations de tensions ou conflits entre structures qui pourraient nuire au bon fonctionnement du réseau et donc des prises en charges
- Valoriser ce qui est produit et faire se rencontrer les acteurs sur des projets à fort impact (**ex : les acteurs de la santé - dépistage – fiche réflexe – orientation**)

### 3 - Promouvoir les dispositifs issus des protocoles successifs ou créés par les membres du réseau et les outils dédiés pour faire connaître et mieux orienter

- ATHOBA : prise en charge thérapeutique des auteurs de violences conjugales (orientation en pré et post-sentenciel, démarche « volontaire ») avec un suivi sur 5 ans de la réitération des faits
- Accompagnement psychologique pour les enfants co-victimes : cela permet de poser un diagnostic sur l'impact des violences dans le développement psycho-affectif de l'enfant et le cas échéant, orienter vers un soin thérapeutique
- Une procédure très cadrée d'attribution d'un logement social pour les victimes depuis 2007 : près de 700 femmes ont pu en bénéficier
- La mise en œuvre d'une procédure pour l'Hébergement d'Urgence
- Une fiche « incident » permettant de repérer les difficultés éventuelles
- Une plaquette départementale avec les numéros d'acteurs de 1<sup>er</sup> niveau de prise en charge, comme dans toutes les délégations de la région

- Un accueil de jour : Interm'Aide
- Un groupe permanent de travail sur la prostitution chargé d'enquêtes, d'actions de prévention... (pilotage MDN et DDFE)
- Une intervenante sociale en ZG et ZP qui travaille en articulation avec l'association France Victimes 37 qui est présente au tribunal, commissariat de police...)
- Les stages pour les auteurs dans le cadre de la réforme pénale
- Téléphone Grave Danger
- Convention locale relative au traitement des mains courantes et des procès-verbaux de renseignements judiciaires en matière de violences conjugales
- Les travaux des CLS et CLSPD (logements de 1<sup>er</sup> secours, bon taxis, permanences, formations, conférences...)

- Des actions de lutte contre l'excision (brève étude locale, **formation des gynécologues** dont une formée sur la réparation, intervention prévention auprès **des médecins de PMI**)
- Groupe de travail sur le suivi des victimes de toutes formes de violences dans toutes ses dimensions (social, psychologique, juridique, **santé...**)
- Des ateliers d'escrime thérapeutique pour les victimes de viols et d'agressions sexuelles (et d'autres action « **sport santé** »)
- Regroupement des psychologues qui interviennent auprès des auteurs, des enfants et des femmes victimes. Ils articulent et échangent sur leur pratiques pour une meilleure prise en charge
- Un comité de pilotage 1 à 2 fois par an sur les dispositifs auteurs et enfants
- Un plan d'actions contre les violences dans l'espace public avec une mise en œuvre sur 3 ans
- Aménagement urbain avec la ville de Tours et FilBleu KEOLIS pour une ville plus sécurisée et une communication grand public



- Formations interinstitutionnelles et interprofessionnelles sur les violences faites aux femmes et formations territorialisées
- Des formations spécifiques (prostitution, des perfectionnements (ex : comment préparer le départ, comment repérer et orienter...))
- Des sensibilisations pour tous et toutes (élu.e.s, agents municipaux au contact du public, RH d'entreprises...)
- Un espace strictement réservé aux membres signataires sur le site de la préfecture (dossiers spécifiques, compte-rendus de réunion...)
- Un site internet préfecture (onglet DDFE informatif et visité)
- **Unité de soin post traumatique pour 2019**
- **Une cellule médicale d'accueil et d'orientation ouverte 24h/24 et 7 jours/7 pour 2019**

- Des journées d'études basées sur l'actualité nationale et les besoins du département, restituées sur le site de la préfecture (outils pour les étudiants aussi)
- Les travaux en amont et en aval des journées d'études
- Pour le grand public, informer autrement (ex : procès fictif sur le viol conjugal qui a réuni 700 spectateurs joué par des partenaires)
- Action phare sur les violences avec FilBleu KEOLIS 4 semaines sur mai-juin 2018 (bus customisé et affichage dans le bus) pour une information grand public
- Une présence dans les médias assez soutenue et sensibilisation avec la recommandation pour un traitement médiatique des violences plus juste du collectif « prenons la une »
- 25 novembre...

# L'essentiel pour les membres du protocole

1. « Propager » la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes partout et auprès de tous les professionnels et du grand public
2. Former les acteurs, actrices, étudiants (connaissance de la problématique, langage commun, dépistage...)
3. Connaître et respecter les limites de compétences de chaque partenaires
4. Avoir une coordination qui propose des états des lieux avec une approche systémique et des axes d'amélioration du réseau
5. Communiquer y compris pour le bilan annuel du réseau des membres du protocole réalisé par la DDFE (indicateurs de réalisation des engagements)
6. Collaborer pour une prise en charge globale

# En Indre-et-Loire, nos attentes par rapport aux acteurs de la santé

- Se former au dépistage et au recueil de la parole
- Faire des liens entre violences, symptômes et diagnostic
- Informer les patient.es sur les violences (cycle, emprise...)
- Faire un certificat médical descriptif
- Orienter, donc connaître le réseau

# Le protocole est un regroupement d'acteurs engagés mais c'est aussi un laboratoire d'idées et de construction

- La violence est protéiforme
- C'est un problème de société et de santé publique
- Elle impacte durablement les personnes qui en sont victimes et co-victimes
- Elle est dans tous les milieux sociaux
- Elle nous concerne tous et toutes

## MERCI POUR VOTRE ATTENTION

Nadine LORIN, Déléguée aux Droits des Femmes et à l'Égalité pour le département d'Indre-et-Loire

02 47 70 46 37 / 07 56 52 28 54

[nadine.lorin@indre-et-loire.gouv.fr](mailto:nadine.lorin@indre-et-loire.gouv.fr)

<http://www.indre-et-loire.gouv.fr/Politiques-publiques/Droits-des-femmes-et-egalite-entre-femmes-hommes>